

## **Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse du Saint-Rédempteur pour la rénovation intérieure de l'église catholique du Saint-Rédempteur**

*Préavis N° 2015/42*

Lausanne, le 9 juillet 2015

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du préavis**

La Municipalité sollicite une subvention d'investissement de CHF 720'000.- pour financer les travaux d'entretien et de transformation intérieure de l'église du Saint-Rédempteur.

### **2. Préambule**

La demande de subvention se fonde sur la loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les églises reconnues de droit public qui stipule, à son article 23 (al.1 et 2), que : « Les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) et la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD). Elles prennent en charge l'entretien lourd nécessaire des lieux de culte mentionnés à l'alinéa premier après concertation avec les paroisses concernées<sup>1</sup> ».

La planification des investissements se fait d'entente avec les autorités ecclésiastiques, après que ces dernières aient prouvé la nécessité des travaux à effectuer. Des priorités sont ensuite déterminées au regard du degré d'urgence des interventions et des dépenses de rénovation en jeu. C'est ainsi que, jugée prépondérante, la restauration de la basilique Notre-Dame a été répartie en trois étapes sur dix ans pour un montant total de CHF 4'738'000.-.

De 2004 à 2017, les sommes cumulées réservées à l'entretien lourd s'élèvent à un total de CHF 10'650'000.-, réparties comme suit, en milliers de francs :

---

<sup>1</sup> RSV - 180.05, Loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) du 9 janvier 2007.

<b>Année</b>	2004	2005	2006 - 2008	2009	2010	2011	2012 - 2014	2015	2016	2017
<b>Montant</b>	2'562	791	-	820	2'447	660	-	720	1'150	1'500
<b>Eglise</b>	Montheron	Notre-Dame	-	Saint-Jacques	Notre-Dame	Croisettes	-	Saint-Rédempteur	Saint-Nicolas	Notre-Dame

Pour le cas sous examen, à savoir l'église du Saint-Rédempteur, le coût total des travaux d'entretien et de transformation est évalué à CHF 1'600'000.-. La demande de subvention du conseil paroissial est de CHF 720'000.- (crédit sollicité en 2015 en lien avec le tableau ci-dessus). La différence, soit un montant de CHF 880'000.-, sera prise à sa charge. Il s'agit d'une contribution importante qu'il convient de saluer. Cette dernière couvrira en effet tous les travaux de transformation. Il convient aussi de souligner que les travaux projetés ont été soumis à la déléguée communale au patrimoine bâti, laquelle a donné son préavis favorable.

Enfin, la paroisse du St-Rédempteur fêtant ses cent ans, les 23 et 24 avril 2016, le conseil paroissial a souhaité que les travaux s'effectuent de préférence entre 2015 et mars 2016.

### 3. Historique

Troisième lieu de culte catholique édifié à Lausanne depuis la Réforme après l'église Notre-Dame au Valentin au centre-ville et le Sacré-Cœur à Ouchy, l'église du St-Rédempteur a été construite en 1915-1916 sur les plans de l'architecte Louis-Albert Brazzola<sup>2</sup>. Mais c'est Marius Besson – il deviendra peu après l'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg – qui a été la véritable cheville ouvrière dans la mesure où c'est lui qui en assumait tous les aspects financiers et organisationnels, y compris les choix architecturaux. L'emplacement à l'avenue de Rumine s'explique par sa position en bordure de la ligne de tram qui venait d'être mise en service et qui facilitait l'accès pour les catholiques de Pully, Paudex et Lutry. Il s'agissait aussi de rapprocher l'église aux quelques résidents étrangers aisés catholiques qui y étaient établis.

L'église du St-Rédempteur a fait le choix du style néo-roman, abandonnant ainsi le néo-gothique qui caractérisait la construction catholique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Un double souci guide cette orientation. Il y a d'abord une volonté de simplification du volume et de la toiture ainsi qu'une certaine sobriété du décor, laquelle sobriété est imposée par la séparation en 1905 de l'Eglise et de l'Etat, qui prive l'Eglise catholique de toutes ressources publiques<sup>3</sup>. Il y a ensuite une certaine aspiration au « retour aux origines », le goût de « l'authentique » et l'ancrage dans le contexte local, aspiration qui transparait aussi chez les réformés à travers notamment la construction en 1914 de l'église Saint-Jean de Cour. C'est ainsi que la façade Sud renvoie aux monuments vaudois les plus anciens tels que Romainmôtier, Payerne et Bursins. Le choix des matériaux, quant à lui, recourt au bois naturel et aux pierres de la région. La décoration intérieure dérive directement de l'abbatiale de Romainmôtier et les statues en bois rappellent le souvenir d'anciens évêques de Lausanne (Saint Maire et Saint Amédée).

Il est à noter également que l'ensemble de l'église est répertorié au recensement architectural en note \*3\*, protection générale, depuis le 2.12.1980, donc de compétence communale.

<sup>2</sup> Les informations historiques et architecturales principales ont été tirées de l'étude historique de M. Bruno Corthésy, commandée par la paroisse du Saint-Rédempteur : La chapelle du Saint-Rédempteur, Lausanne, mars 2014. Autres sources : Patrie Suisse; INSA; BTSR 39 (1913), p. 107-108, 93, 216-219, 227-230. Plans publiés dans BTSR, p. 207, 208, 217; Coutaz 1984, B. Secrétan; Maxime Reymond, Eglise catholique de Lausanne, 1913; Louis Nicod, Société catholique romaine de Rumine 1916-1991.

<sup>3</sup> Alors que le projet de départ prévoyait de construire une église pouvant accueillir 1'200 fidèles, c'est une chapelle de 450 personnes qui est finalement édifiée. La faible levée des fonds en est la cause principale.

Si l'état général de conservation de l'aspect extérieur de l'église est resté tout à fait satisfaisant, en revanche, son aspect intérieur a subi plusieurs restaurations et transformations. Les modifications majeures sont celles qui ont été effectuées en 1980 par l'architecte Jacques Dumas, fils de Fernand Dumas<sup>4</sup>. Il s'agissait d'une part, de mesures de conservation destinées à préserver le caractère roman de la chapelle, d'où l'épuration complète du décor. D'autre part, il était question de travaux de transformation et de réaménagement dans le but de se conformer aux directives du Concile Vatican II liées à l'évolution de la liturgie. Les problèmes d'humidité récurrente ont commandé aussi d'importants travaux de drainage, d'isolation de la voûte et de réfection des façades.

#### 4. État de dégradation des parties à restaurer et à transformer

##### 4.1 *Les abords et la toiture*

Le bilan de l'état de dégradation de l'église dressé en 2014 a permis de s'assurer que la structure du bâtiment est en général saine. Les quelques défauts relevés caractérisés par des fissures relativement bien marquées ne présentent pas de danger immédiat pour le public. Cependant, des travaux d'entretien et d'assainissement sont jugés nécessaires, afin de maintenir l'ouvrage et ses abords dans un bon état de conservation, de prévenir leur dégradation et de mettre en conformité certaines installations techniques.

A l'extérieur, plusieurs arbres de grande taille obscurcissent fortement les baies, limitant de ce fait la pénétration de la lumière naturelle à l'intérieur du bâtiment. Leur proximité à la toiture contribue à une dégradation accélérée de celle-ci et exigent des travaux d'entretien fréquents et coûteux. Des dégâts sont visibles sur le mur de soutènement en pierre naturelle côté nord. Le mur de soutènement s'est déformé sous la poussée des racines des arbres en amont. Il menace de s'effondrer par endroit et doit être partiellement reconstruit. La surface en revêtement bitumineux au sud-ouest s'est affaissée et sa dégradation peut causer des chutes.

Des dégâts et taches dus à l'humidité sont visibles à l'intérieur à l'endroit d'une fenêtre côté nord-ouest. L'humidité provient de la densité de la végétation et d'éventuelles remontées capillaires dans la pierre de parement. L'assainissement du réseau des canalisations des eaux claires, partiellement bouché, s'avère donc nécessaire, ainsi que son raccordement au régime séparatif.

Concernant la toiture, la ferblanterie (chêneaux et larmiers) est vétuste et n'assure plus l'étanchéité des corniches. Ce qui explique le problème général constaté d'évacuation des eaux météoriques descendant de la toiture et induisant des infiltrations dans les façades. Enfin, l'installation parafoudre (mise à terre équipotentielle) ne répond plus aux directives actuelles. Elle doit être complétée.

##### 4.2 *L'intérieur de l'église*

A l'intérieur, la peinture de la nef est noircie par la suie et quelques fissures de la voûte en plâtre doivent être réparées. La restauration du décor intérieur (chœur et frise) s'impose, elle permettra de revitaliser les espaces architecturaux. Le revêtement de sol en béton traité à l'acide est sali et usé, quelques plaques en pierre naturelle sont fissurées. Des fissures assez marquées sont visibles, à l'intérieur, dans le doublage en plâtre. L'installation électrique doit être mise en conformité. Les luminaires disposés dans l'église sont hétéroclites. Un nouveau concept lumineux permettra

<sup>4</sup> Fernand Dumas est connu pour les nombreuses églises qu'il a construites (Saint-Pierre à Fribourg, les églises d'Orsonnens et Mézières (FR), les chapelles catholiques de Lutry et La Sarraz (VD) ou transformées (Notre-Dame-du-Valentin à Lausanne, église de Finhaut).

d'améliorer l'efficacité lumineuse et énergétique, réduisant ainsi la consommation électrique. Afin de répondre aux dernières directives contre l'incendie, des mesures de balisage et de modification des portes doivent également être entreprises.

#### *4.3 Les problèmes d'utilisation justifiant les transformations souhaitées*

A l'extérieur, le columbarium situé à l'Est du bâtiment est complet et doit être agrandi. Il est proposé d'en créer un nouveau à l'Ouest de l'église, de manière à requalifier les aménagements extérieurs et à revaloriser cette partie du jardin.

Les travaux de transformation prévus à l'intérieur ont pour but principal d'augmenter le nombre de places assises et d'améliorer l'espace d'accueil et de rencontre des paroissiens, actuellement trop petit et mal organisé.

Ainsi, la sacristie sera démolie afin d'agrandir le narthex. Cet agrandissement lui redonnera un espace traversant généreux, permettant une meilleure circulation des paroissiens à la sortie des offices ainsi qu'une meilleure disposition de l'affichage et de la présentation d'ouvrages (présentoirs, vitrines). Les deux petits confessionnaux, n'étant plus utilisés, seront démolis, et l'un d'entre eux sera remplacé par une petite sacristie.

Côté abside, l'embranchement donnant accès au chœur est composé de gradins et de podiums de différentes formes et différentes hauteurs qui présentent des risques de chutes et rendent son accès peu aisé. Il sera modifié afin d'améliorer la flexibilité d'utilisation de l'espace situé entre le premier rang et le chœur. L'ambon, dont la position obstrue notamment la vue sur l'autel, sera repositionné plus en arrière. Le tabernacle, engoncé dans un encadrement massif, empêche l'ouverture complète de la porte, sa structure sera simplifiée. L'orgue, situé sur la gauche du chœur, s'avère à la fois coincé en raison de l'adjonction de 1990 d'une coque de la voûte et encombrant au vu de la nouvelle disposition prévue dans le chœur. Le déplacement de l'orgue sur la tribune lui permettrait de retrouver la disposition initiale qu'il avait lors de la construction de l'église.

Parallèlement à la rénovation de l'installation de lumière artificielle, dont le concept se traduit par la pose de trois lustres rappelant les originaux, six nouveaux lanterneaux percés dans la voûte orienteront les rais de lumière en direction du chœur.

### **5. Entretien et transformation de l'église : descriptif des travaux**

Les travaux d'entretien et d'aménagement de l'église prévus concernent principalement la toiture, la remise en état des drainages extérieurs, la reconstruction du mur de soutènement et le revêtement bitumineux autour de l'église, la mise en conformité des installations électriques, l'installation parafoudre, la peinture complète de la nef et du chœur, le brossage et le nettoyage du sol. Les travaux de transformation projetés ont trait surtout à l'aménagement du hall d'entrée, à l'agrandissement du narthex, à la démolition des confessionnaux pour l'amélioration de l'accueil, à la démolition de l'embranchement devant le chœur pour éviter les chutes et la rénovation de la sacristie.

#### *5.1 Aménagements extérieurs*

- Installation de chantier, moyen d'accès, mise en place et location des échafaudages ;
- abattage, élagage, défrichage, entretien et compensation d'arbres ;
- rénovation du drain en pied de façades ;

- réfection du mur de soutènement nord en moellons ;
- rénovation de l'installation électrique extérieure, changement des luminaires extérieurs ;
- complément et rénovation du revêtement bitumineux autour de l'église ;
- fouilles en pleine masse, terrassements pour agrandir le columbarium ;
- agrandissement du columbarium ;
- déplacement du baptistère situé à l'extérieur de l'église (côté Ouest) dans le narthex ;
- révision des portes extérieures.

## 5.2 Toitures

- Dépose partielle de la couverture, rénovation complète de la ferblanterie en bas de la toiture ;
- création de puits de lumière en toiture ;
- réfection éventuelle des tuiles et de la sous-couverture ;
- création et garniture des nouveaux lanterneaux ;
- installation d'une protection contre la foudre, selon normes en vigueur.

## 5.3 Aménagements intérieurs

- Mise en place d'un échafaudage intérieur dans la nef et sur la tribune, peinture des murs et de la voûte ;
- mise en conformité de l'installation électrique existante, alimentation d'une installation complémentaire de luminaires, mise en place de nouveaux luminaires selon le choix définitif du type de source lumineuse, éclairage de la tribune, harmonisation de l'éclairage artificiel ;
- amélioration du système de sonorisation dans l'abside, maintien de la boucle magnétique pour malentendants ;
- révision de l'installation de chauffage, remplacement des sanitaires de la sacristie du chœur ;
- réalisation de parois, armoires et vitrines, changement de portes intérieures en bois ;
- épuration du décorum, amélioration du système d'affichage des chants ;
- agrandissement du hall d'entrée par la suppression du confessionnal à l'Est et de l'escalier menant à la tribune, réfection de la dalle de la tribune ;
- agrandissement du narthex, modification de la position de l'autel et des bancs, suppression de la différence de niveau entre l'ambon et l'autel, déplacement de l'ambon ;
- installation du baptistère extérieur dans le hall d'entrée ;
- rénovation de la sacristie, réparation du sol, modification des marches du chœur, réfection de la frise de l'arc de l'abside.

## 6. Devis général

Etabli en mars 2015 par l'architecte mandaté par le maître d'ouvrage, à savoir le conseil paroissial du St-Rédempteur, ce devis a été ensuite validé par les services de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale. Il est à noter que le projet de rénovation de l'église n'est pas soumis au marché public étant donné que la subvention communale ne dépasse pas les 50% du budget global de l'opération.

Total du coût des travaux	CHF 1'600'000.-
Participation de la paroisse du St-Rédempteur (55% du coût total)	CHF 880'000.-
<b>Subvention de la Ville de Lausanne</b>	<b>CHF 720'000.-</b>

## 7. Charges financières

### 7.1 Impact sur le budget

Les charges d'intérêt sont calculées sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%. Les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 10'900.- par année, à compter de l'année 2016.

En fonction de la durée d'amortissement retenue de cinq ans, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 144'000.-.

Il n'y a pas d'autres charges de fonctionnement supplémentaires à signaler.

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>(en milliers de CHF)</b>						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	10.9	10.9	10.9	10.9	10.9	54.5
Amortissement	144.0	144.0	144.0	144.0	144.0	720.0
<b>Total charges suppl.</b>	<b>154.9</b>	<b>154.9</b>	<b>154.9</b>	<b>154.9</b>	<b>154.9</b>	<b>774.5</b>
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total net</b>	<b>154.9</b>	<b>154.9</b>	<b>154.9</b>	<b>154.9</b>	<b>154.9</b>	<b>774.5</b>

### 7.2 Plan des investissements

<b>(en milliers de CHF)</b>	2015	2016	Total
Dépenses d'investissements	360.0	360.0	720.0
Recettes d'investissements	0.0	0.0	0.0
<b>Total net</b>	<b>360.0</b>	<b>360.0</b>	<b>720.0</b>

Ce crédit pour la rénovation de l'église du Saint-Rédempteur ne figure pas au plan des investissements pour les années 2015 à 2018. Il sera intégré dans le prochain plan.

## 8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2015/42 de la Municipalité, du 9 juillet 2015 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité une subvention d'investissement du patrimoine administratif de CHF 720'000.- pour subventionner la paroisse du Saint-Rédempteur, afin de lui permettre de procéder à la rénovation intérieure de l'église catholique du Saint-Rédempteur ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts sous la rubrique 5614.390 du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, Service de la jeunesse et des loisirs ;
3. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'amortissement sous la rubrique 5614.331 du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, Service de la jeunesse et des loisirs.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire remplaçant :  
Christian Zutter